

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le 10/12/2025

ID : 013-211300413-20251208-DEL_2025_125-DE



PROPOSITION D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DES BOUCHES DU RHONE



NOTRE PROPOSITION POUR LA COUVERTURE DE VOS AGENTS

MAIRIE – GARDANNE CDG 13

ASSURANCES 2026 PROPOSITION TARIFAIRE DES AGENTS AFFILIES A LA CNRACL

Références de votre contrat : 1406D - 59056

Date de début de votre contrat : 01/01/2023

Date de terme de votre contrat : 31/12/2026

> GARANTIES ACTUELLES

Taux de remboursement des indemnités journalières : 100%

Décès Accident du Travail (Indemnités Journalières - Maladie Professionnelle - Frais Médicaux) Longue Maladie – Longue Durée Maternité – Paternité	6,25 %
---	--------

> NOUVELLE PROPOSITION

Taux de remboursement des indemnités journalières : 100% avec hausse de Taux de 18%

Décès Accident du Travail (Indemnités Journalières - Maladie Professionnelle - Frais Médicaux) Longue Maladie – Longue Durée Maternité – Paternité	7,38 %
---	--------

> ALTERNATIVE 1

Taux de remboursement des indemnités journalières : 90%

Décès Accident du Travail (Indemnités Journalières - Maladie Professionnelle - Frais Médicaux) Longue Maladie – Longue Durée Maternité – Paternité	6,80 %
---	--------



> ALTERNATIVE 2

Taux de remboursement des indemnités journalières : 80%

Décès Accident du Travail (Indemnités Journalières - Maladie Professionnelle - Frais Médicaux) Longue Maladie – Longue Durée Maternité – Paternité	6,25 %
---	--------

> ALTERNATIVE 3

Taux de remboursement des indemnités journalières : 100% mais franchises en Jours

Décès Accident du Travail (Indemnités Journalières - Maladie Professionnelle - Frais Médicaux) avec franchise de 15 jours par arrêt Longue Maladie – Longue Durée avec franchise de 90 jours par arrêt Maternité – Paternité	6,35 %
---	--------

> ALTERNATIVE 4

Taux de remboursement des indemnités journalières : 100% mais franchises en Jours

Décès Accident du Travail (Indemnités Journalières - Maladie Professionnelle - Frais Médicaux) avec franchise de 30 jours par arrêt Longue Maladie – Longue Durée avec franchise de 90 jours par arrêt Maternité – Paternité	6,25 %
---	--------

La signature du présent projet formalise l'accord des parties et matérialise leurs engagements respectifs.

L'avenant prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

Cette proposition donnera lieu à la rédaction d'un avenant au contrat qui devra être signé par l'assuré et qui reprendra les éléments figurant dans la présente proposition.

Je reconnais avoir pris connaissance des différentes propositions ci-dessus et vous remercie de bien vouloir me faire parvenir l'avenant correspondant au choix retenu.

Fait à GIARDANNE le 08 décembre 2025
Le Maire ou le Président :

Cachet de la collectivité ou de
l'établissement public



À retourner par courriel à accordrevision@relyens.eu
et à confirmer ultérieurement par une délibération du Conseil Municipal
ou du Conseil d'Administration de la Collectivité



Relyens, Groupe mutualiste européen en Assurance et Management des risques, agit au quotidien auprès des acteurs de la Santé et des Territoires pour sécuriser leur activité et garantir la continuité et la qualité de leur mission d'intérêt général, au bénéfice des patients et des citoyens.

Depuis presque 100 ans, nous créons et tissons le lien qui nous unit avec nos parties prenantes pour avancer, ensemble, dans un monde où la confiance se nourrit, se partage, se transmet et se mutualise.

**Maîtriser les risques,
mutualiser la confiance.®**

Siège social

18, rue Édouard Rochet
69372 Lyon Cedex 08 – France
Tél : +33 (0)4 72 75 50 25

www.relyens.eu



GRUPE MUTUALISTE EUROPEEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES